



Faits sur l'élevage bovin



Financement agricole Canada
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada



Nouvelles du secteur de l'élevage bovin

Il faut avoir du cœur au ventre pour exploiter un ranch de bovins. Chaque jour est un jour de travail : les samedis, les dimanches et tous les jours fériés. Peu importe la saison, chaque journée de travail commence très tôt, bien avant que les gens qui travaillent de neuf à cinq songent même à sortir du lit. Au moment où la plupart des employés de bureau arrivent au travail, les éleveurs de bétail s'affairent déjà à nourrir le troupeau, une tâche qui peut leur prendre jusqu'au milieu de l'après-midi. Selon la taille de l'exploitation, le travail va du lever au coucher du soleil.

Vue d'ensemble

En 2008, on élevait des bovins et des veaux dans quelque 87 000 exploitations agricoles, générant des recettes agricoles de 6,6 milliards de dollars. Les exportations se sont chiffrées à 1,35 milliard de dollars pour 392 859 tonnes de bœuf, ce qui est bien en dessous du sommet de quatre milliards de dollars atteint en 2002, mais qui représente une hausse de 8 p. 100 par rapport à 2007.

En juillet 2009, Statistique Canada a déclaré que les stocks de bovins avaient connu une baisse de 2,4 p. 100, soit

l'équivalent de 400 000 têtes, pour s'établir à 14,8 millions de têtes. Actuellement, les stocks totaux sont de 3,8 p. 100 inférieurs à ceux de 2002 et les stocks de vaches de boucherie sont de 4,8 p. 100 inférieurs à ceux de 2002. On peut s'attendre à ce que cette diminution des stocks, conjuguée à l'amélioration de l'économie mondiale, entraîne une hausse des prix des bovins.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez www.statcan.gc.ca, www.inspection.gc.ca, www.canfax.ca (en anglais seulement) ou www.agr.gc.ca.

Cinq grandes races de bovins sont élevées au Canada : Angus, Hereford, Charolais, Simmental et Limousin. On y trouve également de petits troupeaux d'autres races. Chaque race se caractérise par des attributs comme la taille, le taux de croissance, le ratio de conversion des aliments, la structure de la carcasse et la capacité d'adaptation. Le Canada s'est taillé une réputation enviable à l'échelle mondiale pour la qualité élevée de ses stocks de géniteurs. Consultez à ce sujet le Canadian Beef Breeds Council à www.canadianbeefbreeds.com (en anglais seulement).

Exploitations bovines canadiennes¹

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
Total de fermes bovines	4 167	20 513	12 234	7 544	11 042	4 683	547	717	381	54
Inventaire de bovins (en milliers)	584	5 641	3 254	1 336	1 315	857	158			

¹ Sources : Inventaire de bovins : CanFax (Statistical Briefer de juillet 2009); nombre de fermes bovines : Recensement 2006 de Statistique Canada

Enjeux et initiatives clés

Étiquetage du pays d'origine (EPO)

La loi agricole américaine de 2002 contient une clause controversée qui rend obligatoire l'étiquetage de certains produits agricoles, dont le bœuf, pour en indiquer le pays d'origine. Dans le secteur du bétail et de la viande rouge, cette loi soulève la controverse, car elle est jugée coûteuse à appliquer et offre peu ou pas d'avantages pour le secteur. Le règlement est en vigueur depuis le 30 septembre 2008. Dans le cadre de l'ÉPO, les détaillants doivent clairement indiquer sur l'étiquette le pays d'origine du produit au point de vente final. Cette loi n'est pas applicable dans les établissements de restauration comme les cafétérias, les stands d'alimentation, les restaurants et autres petits commerces du même genre.

Cinq catégories d'étiquettes ont été prévues :

- la viande de bovins nés et élevés aux États-Unis peut porter la mention États-Unis sur l'étiquette (étiquette A);
- la viande de bovins nés au Canada et élevés aux États-Unis peut porter la mention États-Unis/Canada sur l'étiquette (étiquette B);
- la viande de bovins importée du Canada vers les États-Unis pour abattage immédiat doit porter la mention Canada/États-Unis sur l'étiquette (étiquette C);
- la viande importée aux États-Unis en provenance du Canada doit porter la mention Canada sur l'étiquette (étiquette D);
- la viande hachée doit porter la liste de tous les pays de provenance possibles sur l'étiquette (étiquette E).

La réglementation actuelle relative à l'ÉPO entraîne des coûts importants et beaucoup de travail administratif pour les producteurs de bœuf et de porc canadiens qui exportent vers le sud et crée des restrictions commerciales non justifiées qui désavantagent les exportateurs canadiens. Le coût estimatif pour le producteur est de 2 \$ le quintal (ou 0,20 \$ par livre) exporté aux États-Unis, soit une baisse par rapport aux estimations précédentes qui se chiffraient entre 5 \$ et 8 \$.

Les regroupements commerciaux canadiens des secteurs du bœuf et du porc ont exercé des pressions sur les porte-parole gouvernementaux afin qu'ils demandent publiquement que l'ÉPO respecte les accords de l'ALENA et de l'OMC. En octobre 2009, le gouvernement canadien a demandé la création d'un groupe spécial de l'OMC sur les

exigences américaines relatives à la mention du pays d'origine sur les étiquettes. Le Mexique a également amorcé des mesures commerciales contre les États-Unis relativement à l'ÉPO. La demande de création d'un groupe spécial survient après deux rondes infructueuses de consultations à l'OMC avec les États-Unis (tenues en décembre 2008 et juin 2009). La formation d'un groupe spécial est la prochaine étape dans le processus de règlement des différends de l'OMC. Pour assurer la viabilité de l'industrie à long terme, le Canada souhaite que le gouvernement américain fasse preuve de plus de souplesse dans l'administration de l'ÉPO et qu'il traite les bovins et les porcs canadiens aussi favorablement que les animaux américains.

Le secteur se prépare à être proactif dans l'industrie de la restauration, laquelle n'est pas tenue de respecter la règle de l'ÉPO. Pour en savoir davantage sur l'ÉPO, consultez www.ams.usda.gov/AMSv1.0/CountryOfOriginLabeling (en anglais seulement) et www.cattle.ca/taking-action-against-mcool (en anglais seulement).

Chaîne de valeur du bœuf

Une chaîne de valeur du bœuf est une alliance d'entreprises collaborant de façon verticale pour parvenir à une meilleure position sur le marché. Les entreprises d'une chaîne de valeur adaptent ensemble leurs activités de production, de transformation et de commercialisation aux exigences des consommateurs. Au Canada, l'expansion du secteur de l'élevage bovin dépend de la formation de chaînes de valeur.

Certains acteurs de l'industrie, y compris le gouvernement de l'Alberta, exigent des alliances de chaînes de valeur pour mettre en œuvre de nouveaux projets. Il en va ainsi de Spring Creek Premium Beef, de Canada Gold Beef, de Canadian Beef Advantage et de l'Alberta Livestock Meat Agency (www.alma.alberta.ca [en anglais seulement]).

Le programme Verified Beef aide les producteurs de bovins qui font le suivi de leurs produits de la ferme à l'assiette à définir des normes de pratique en matière de salubrité des aliments à la ferme.

Ces initiatives utilisent la traçabilité à tous les stades de la chaîne de valeur, permettent à l'industrie d'être concurrentielle et développent une autonomie future. Enfin, tous les acteurs de la chaîne de valeur récolteront les bénéfices de la valeur ajoutée qu'ils fournissent en faisant du marketing et en répondant aux exigences des consommateurs.

Pour faciliter l'échange de renseignements d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, la Canadian Cattlemen's Association a créé le Beef InfoExchange System (BIXS).

Depuis plusieurs années, les producteurs reconnaissent la valeur de pouvoir saisir, échanger et faire le suivi de certaines données au sujet des animaux, ce que les étiquettes électroniques d'identification obligatoires des bovins qui quittent leur troupeau d'origine rendent possible. BIXS améliore la communication et l'échange de renseignements concernant les animaux d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Le premier volet du BIXS a été mis à l'essai auprès des exploitations de naissance et des parcs d'engraissement à l'automne 2009. Le système est encore à l'étape de développement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez :

- <http://bixs.cattle.ca> (en anglais seulement).
- [www1.agric.gov.ab.ca/\\$Department/deptdocs.nsf/all/agp11922](http://www1.agric.gov.ab.ca/$Department/deptdocs.nsf/all/agp11922) (en anglais seulement)
- www.canadagoldbeef.ca (en anglais seulement)
- www.verifiedbeef.org

Biosécurité et encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

La biosécurité s'entend de la protection de la santé du bétail par la prévention de la transmission de maladies. Toute maladie susceptible de compromettre la santé des animaux est une menace à la rentabilité économique de la ferme et au bien-être du troupeau. Consultez www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/disemalaf.shtml pour en apprendre davantage.

En mai 2003, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a conclu son enquête sur un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle) décelé chez une vache d'une ferme de l'Alberta. Cette découverte a été faite dans le cadre du programme de surveillance continue de l'ESB au Canada.

L'ESB est une maladie évolutive mortelle qui s'attaque au système nerveux des bovins. À l'heure actuelle, il n'existe aucun traitement ni vaccin contre cette maladie. Il est impossible de confirmer, hors de tout doute, qu'un animal est porteur de la maladie lorsqu'il est en vie. On continue de faire des recherches pour trouver un test à effectuer sur les animaux vivants. Durant l'été 2007, l'ACIA a mis en vigueur des règlements améliorés à l'égard des matières à risque spécifiées (MRS) relatives à l'ESB. Selon ces nouveaux règlements, l'ACIA fait un suivi et continue de surveiller les MRS et s'assure qu'elles n'entrent pas dans les aliments des animaux d'élevage, des animaux domestiques ou des engrais.

On peut se renseigner davantage auprès des organismes suivants :

- Agence canadienne d'inspection des animaux www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/bseesb/enhren/enhrenf.shtml
- Canadian Cattlemen's Association www.cattle.ca/what-is-bse (en anglais seulement)

L'ESB a eu des répercussions économiques importantes pour les éleveurs de bétail et les industries connexes du Canada puisque les pays importateurs ont imposé des restrictions commerciales temporaires. Le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a publié un règlement définitif sur le risque minimal lié à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) le 19 novembre 2007 au titre duquel il est possible d'exporter aux États-Unis des produits du bœuf et du bétail canadien vivant né le 1^{er} mars 1999 ou après cette date, pour des fins de reproduction ou d'abattage, pourvu qu'il soit possible de vérifier avec exactitude l'âge de l'animal.

Vérification de l'âge

L'Agence canadienne d'identification du bétail dirige un programme facultatif de vérification de l'âge, dans lequel les producteurs peuvent enregistrer l'information sur la naissance de leurs bêtes. Bon nombre de partenaires commerciaux du Canada exigent déjà cette information préalablement à l'exportation. Cette exigence deviendra de plus en plus courante avec l'importance accrue des mesures de traçabilité. En 2008, le gouvernement de l'Alberta a mis en œuvre une initiative sur la vérification obligatoire de l'âge en plus de mettre en place une stratégie à long terme pour le secteur du bœuf albertain. Pour en apprendre davantage, consultez : www.alma.alberta.ca (en anglais seulement).

L'industrie des biocarburants

L'essor de l'industrie des biocarburants aura des répercussions sur le secteur de l'élevage bovin. La production de biocarburants crée une demande concurrentielle de maïs et de blé, deux aliments traditionnellement utilisés pour nourrir les bovins. Le coût des aliments représente plus de 80 p. 100 du coût du gain dans l'industrie de l'alimentation bovine. Un autre sujet de préoccupation est la conversion potentielle des pâturages et des prés en champs de production de céréales. Par contre, la drêche de distillerie, un sous-produit de la production d'éthanol, a une teneur élevée en protéines et une faible valeur énergétique qui convient bien à l'alimentation des ruminants. La drêche de distillerie n'est pas un aliment complet, mais les fabricants d'éthanol et d'autres intervenants du secteur

tentent de mettre au point de nouveaux mélanges d'aliments afin d'élargir la gamme d'aliments offerts aux éleveurs de bovins.

Taux de change

Il existe un rapport étroit entre les prix du bœuf canadien et le taux de change des devises canadiennes et américaines. Ainsi, quand le taux de change augmente, le prix du bœuf canadien diminue, et vice-versa. Par le passé, il a été observé que pour chaque fluctuation de 1 p. 100 du taux de change, les prix du bétail varient d'un peu plus de 1 p. 100 en direction opposée. Cette dynamique est attribuable à la capacité de vendre librement des bovins au Canada et aux États-Unis. Au cours des dernières années, les fluctuations du dollar canadien ont eu d'énormes répercussions sur le prix des bovins.

Exploitations d'élevage intensif

En tant qu'exploitants d'entreprises d'élevage intensif, les éleveurs de bétail sont confrontés à de nombreux enjeux. La spécialisation de l'agriculture a modifié la perception qu'ont les communautés rurales des exploitations agricoles. Des installations d'élevage de bétail plus grandes et la concentration toujours plus élevée dans une région géographique font que des entreprises à secteur unique comme les parcs d'engraissement, attirent de plus en plus l'attention sur ces secteurs et soulèvent des questions sur les dommages potentiels qu'ils peuvent causer à l'environnement. Pour en savoir plus sur les exploitations d'élevage intensif, consultez www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1237317409484&lang=fra et www.nrcb.gov.ab.ca/cfomain/default.aspx (en anglais seulement).

Environnement et salubrité des aliments

Depuis les dix dernières années, les questions d'environnement et de salubrité des aliments sont devenues la préoccupation première des consommateurs. L'évolution de l'industrie du bétail afin d'atteindre des structures plus solides impose davantage de pression aux éleveurs, à qui il incombe désormais de mettre en place des pratiques saines pour l'environnement. Pour en savoir plus sur les questions d'environnement et de salubrité des aliments, consultez les sites Web provinciaux appropriés.

Par ailleurs, la Canadian Cattlemen's Association a créé un programme sur la gestion responsable de l'environnement. Visitez www.cattle.ca/cattle-producers-and-the-environment (en anglais seulement).

Bien-être des animaux

La notion du bien-être des animaux est fondée sur le principe que les animaux ont droit aux meilleurs soins

possibles, et que l'on doit faire tout ce qui est nécessaire pour leur offrir la meilleure qualité de vie possible. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, consultez www.landfood.ubc.ca/animalwelfare (en anglais seulement).

L'exploitation dans le secteur bovin

Notions essentielles sur le bétail

Phase 1 – Le naissage (exploitations vaches-veaux)

Fondée sur un calendrier de production d'un veau par vache par année, la phase de naissage est la base de la production bovine commerciale. En règle générale, les éleveurs font féconder leurs vaches l'été et le vêlage survient neuf mois plus tard. Habituellement, les veaux sont sevrés entre les mois de septembre et de novembre, lorsqu'ils atteignent un poids d'environ 200 à 270 kg (de 450 à 600 lb). Étant donné que le revenu provient de la vente de veaux, la réussite de la production dépend en grande partie de la qualité de l'alimentation et des soins donnés aux animaux.

Phase 2 – La semi-finition

La semi-finition consiste à nourrir les veaux sevrés d'une diète principalement composée de fourrage, en parc d'engraissement ou en pâturage, jusqu'à ce qu'ils atteignent un poids d'environ 315 à 430 kg (de 700 à 950 lb). Cette diète est habituellement moins coûteuse et offre un taux de croissance plus efficace. Lorsque le bétail a atteint le poids voulu, il passe à l'étape de finition.

Phase 3 – L'engraissement en parc

Aujourd'hui, des parcs d'engraissement hautement spécialisés assurent la finition du bétail jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids de marché. Leur capacité peut varier de quelques centaines à des dizaines de milliers de têtes. Les propriétaires de parcs d'engraissement achètent des veaux ou des bovins d'engraissement auprès des exploitations de naissage et de semi-finition ou les engraisent à forfait pour des clients en échange d'un paiement à l'acte. Selon leur poids lorsqu'ils arrivent au parc d'engraissement, les bovins sont habituellement prêts pour le marché entre l'âge de 12 à 24 mois et pèsent entre 450 et 600 kg (entre 1 000 et 1 300 lb). On observe d'importantes différences régionales dans les parcs d'engraissement, lesquels étant généralement beaucoup plus vastes dans l'Ouest que dans l'Est du Canada. En Ontario et au Québec, les parcs d'engraissement comptent

entre 50 et 10 000 têtes et les animaux sont généralement nourris dans des étables plutôt qu'en plein air comme dans l'Ouest.

Cycle bovin

Le cycle nord-américain des bovins exerce une influence sur les activités des éleveurs canadiens. Le cycle des bovins est un phénomène biologique et économique formé par la hausse et la baisse cycliques des troupeaux bovins. Puisque le bœuf fini est un produit, son prix dépend fortement de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale. Les cycles américains et canadiens sont semblables et se répètent tous les 9 à 11 ans. Un cycle comporte trois phases : la consolidation, l'expansion et la liquidation. Pour pouvoir mieux gérer votre exploitation de bétail, il importe de comprendre les cycles bovins et de les prévoir.

Cycle bovin :

- www.canfax.ca (en anglais seulement)
- www.beefmagazine.com/business/harlan-hughes (en anglais seulement)

Information sur le marché

L'information hebdomadaire, mensuelle et annuelle sur le marché du secteur bovin vous aide à évaluer les tendances et les répercussions potentielles sur les activités de votre exploitation. Vous pouvez prendre de meilleures décisions en matière de finances, de marketing et de production en utilisant l'information des sites Web mentionnés ci-dessous.

Rapport hebdomadaire Canfax

www.canfax.ca (en anglais seulement)

Alberta Cattle Feeders Association :

www.cattlefeeders.ca (en anglais seulement)

Chicago Mercantile Exchange :

www.cmegroup.com/trading/commodities (en anglais seulement)

Manitoba Livestock Prices :

www.gov.mb.ca/agriculture/news/markets/index.html (en anglais seulement)

Saskatchewan Commodity Prices :

www.agriculture.gov.sk.ca/Cattle_Market_Update (en anglais seulement)

Alberta Livestock Review :

[www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/sis5430](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/sis5430) (en anglais seulement)

Liens vers des maisons d'enchères canadiennes :

www.canfax.ca/AuctionMarkets.aspx (en anglais seulement)

Aperçu de l'industrie du bétail à l'échelle internationale

Le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) donne une excellente information sur l'industrie mondiale du bétail. Les articles offerts présentent un résumé de données sur l'industrie du bétail tirées des rapports semestriels du Foreign Agricultural Service de l'USDA. Consultez à ce sujet www.fas.usda.gov (en anglais seulement).

Règlements et codes nationaux

Les codes de pratique sur les soins du bétail sont les lignes directrices suivies à l'échelle nationale en matière de soins et de manutention de divers animaux. Consultez à ce sujet www.nfacc.ca/code.aspx.

Les droits de contribution de l'agriculteur sont une redevance de 1 \$ par tête perçue pour financer la recherche, la promotion et le développement des marchés de l'industrie canadienne du bétail. Pour en apprendre davantage, consultez www.cattle.ca/cca-national-check-off (en anglais seulement).

Le Programme canadien d'identification du bétail est une initiative parrainée par l'industrie qui vise à promouvoir la consommation de bœuf en assurant le suivi efficace et le confinement des animaux dans les cas graves de santé animale et de salubrité des aliments. Consultez www.canadaid.ca (en anglais seulement).

Transformation

Les entreprises canadiennes de transformation de la viande produisent tout un éventail de produits de viande comme la viande fraîche, la viande congelée, la viande transformée, la viande fumée et la viande en conserve.

Le secteur de l'abattage a connu d'importantes modifications de sa structure en 2004 et en 2005. En raison des restrictions commerciales causées par l'ESB, le Canada n'était pas autorisé à exporter des bovins vivants. Il était donc devenu nécessaire de transformer en divers produits le grand nombre d'animaux qui arrivaient sur le marché. Par conséquent, la capacité annuelle d'abattage des entreprises de transformation de la viande inspectées par les gouvernements fédéral et provinciaux est donc passée à 98 655 têtes par semaine alors qu'elle était de 76 846 têtes en 2003. Malgré cette augmentation, la capacité d'abattage générale n'est pas encore à son maximum. En 2009, l'adoption du règlement relatif à l'ÉPO ainsi que l'instabilité du dollar canadien ont

contribué à la diminution des exportations de bovins sur pied vers les États-Unis, ce qui pourrait entraîner des changements à la capacité future d'abattage.

La réglementation relative à la transformation du bœuf au Canada a également été modifiée à la suite de la crise de l'ESB. Comme mesure de précaution, les tissus susceptibles de contenir l'agent infectieux sont retirés des bovins lors de l'abattage. Retirer les abats à risque empêche les tissus capables de transmettre l'ESB d'entrer dans la chaîne alimentaire. Cette mesure est reconnue par Santé Canada comme étant le moyen le plus efficace de protéger la santé humaine; cependant, pour les usines canadiennes de transformation du bœuf, elle engendre des coûts additionnels.

Au début de 2009, la société américaine Tyson Food a vendu Lakeside Packers, une usine de transformation de la viande située à Brooks en Alberta, à l'entreprise canadienne XL Foods. L'usine de Lakeside abat 4 700 têtes par jour, ce qui en fait l'une des plus importantes au pays et la première usine de grande envergure au Canada à relever d'une entreprise canadienne.

Les usines de transformation de la viande rouge se trouvent dans l'une des deux catégories mentionnées ci-dessous :

- Les usines de grande envergure qui se font concurrence grâce à leur volume, à leurs coûts et à la capacité de classer et de commercialiser leurs produits selon la qualité, à l'intention d'un éventail d'acheteurs à grande échelle dans les secteurs du commerce au détail, des institutions et de la restauration.
- Les usines à créneaux spécialisés ou les usines régionales offrant des produits uniques et différents difficiles à imiter.

La plus grande part du marché de la viande rouge est approvisionnée par des méga-usines et les deux plus grandes usines de transformation du bœuf au Canada sont en Alberta. Les marchés du Québec et de l'Ontario sont dominés par une seule grande usine régionale. Le secteur du bœuf compte également quelques usines fournissant des produits de marque destinés à des créneaux de marché spécialisés. De plus en plus, les méga-usines de transformation du bœuf lancent des produits naturels et biologiques, ce qui aura des retombées sur les petites entreprises².

Classement

Le bœuf est l'un des rares produits de viande soumis à un classement de la qualité, en raison d'un si grand éventail de formats, de coupes, d'âges et de degrés de

transformation. Les carcasses sont classées en fonction de la valeur ou de la qualité prévue pour la consommation. Ce système permet à l'acheteur d'être assuré de la qualité et du rendement de chaque carcasse. Le classement permet aussi de fixer le prix à verser aux éleveurs de bétail. Les classes sont attribuées en fonction des qualités de la viande (c'est-à-dire tendre et juteuse) et de son acceptabilité par le consommateur, de la durée de conservation et du rendement de la carcasse. Les catégories A, AA, AAA et Prime sont attribuées aux viandes de la plus haute qualité et représentent 94 p. 100 de toutes les viandes de bœuf classées. Consultez à ce sujet www.beefgradingagency.ca (en anglais seulement).

Liste des personnes-ressources aux niveaux fédéral et provincial

Les associations provinciales d'éleveurs de bétail et de bovins de boucherie mettent leur leadership au service des éleveurs de bovins de tous les secteurs de l'industrie.

Consultez

- www.cattle.ca/members-sponsors-provincial-members
- www.canadianbeefbreeds.com/index.php?option=com_content&task=section&id=6&Itemid=28
- www.canfax.ca/Links.aspx (en anglais seulement).

La Canadian Cattlemen's Association (CCA) représente les intérêts des éleveurs de bovins canadiens pour chacune des phases du système d'élevage. L'association intervient dans une vaste gamme d'enjeux du secteur. Consultez www.cattle.ca (en anglais seulement)

La Fédération canadienne pour l'exportation de bœuf (Canada BEEF ou CBEF) un organisme indépendant sans but lucratif qui se consacre à améliorer les résultats d'exportation de l'industrie canadienne du bœuf et des bovins. Pour obtenir plus de renseignements, consultez www.cbef.com (en anglais seulement)

Le Conseil des viandes du Canada (CVC) est l'association commerciale nationale du Canada qui regroupe les établissements de conditionnement et de transformation des viandes inspectés par le gouvernement fédéral. Consultez www.cmc-cvc.com

Consultez le document Évaluation du marché de la viande rouge récemment publié par FAC, en partenariat avec Toma & Bouma Management Consultants et le George Morris Centre. Le document se trouve à www.fcc-fac.ca/fr/LearningCentre/Knowledge/doc/Red_Meat_Assessment_2008_F.PDF.

² Source : Évaluation du marché nord-américain de la viande rouge – Bouma & Grier

Cherchez-vous plus d'information?

Nous avons des lignes directrices financières pour le secteur du bœuf qui pourront vous aider à prendre des décisions. Si vous êtes un client de FAC, ouvrez une session dans Services en ligne de FAC et cliquez sur **Guides sectoriels**, à partir du Centre de ressources en gestion de FAC.

Si vous êtes un client de FAC et que vous n'êtes pas inscrit aux Services en ligne de FAC, vous pouvez vous inscrire maintenant à www.fac.ca.

Vous avez besoin d'une initiation en gestion? Appelez-nous au 1-800-387-3232. Nos directeurs des relations d'affaires et nos experts en la matière peuvent vous aider.

Avis de non-responsabilité

Cette étude a été menée uniquement à des fins pédagogiques et de référence générale. Les auteurs ont voulu fournir des informations et des analyses exactes et utiles. Cependant, FAC ne garantit pas l'exactitude des renseignements qui se trouvent dans la présente étude. FAC n'assume aucune responsabilité pour toute action ou décision prise par un lecteur de ce rapport en fonction des renseignements fournis. Cette étude n'est pas destinée à tenir lieu de conseils professionnels.

This publication is also available in English.



Financement agricole Canada
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada

